



## COMMUNE DE GOUY-SOUS-BELLONNE

République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton de Brebières

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HERMANT (Maire), à la suite d'une convocation en date du vendredi 14 mai 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents :** Monsieur Jean-Marie HERMANT (Maire), Monsieur Patrick LEGROS (Adjoint au Maire), Madame Marie-Astrid GUEN (Adjointe au Maire), Monsieur Guy DECQ (Adjoint au Maire), Madame Lise CALVET (Adjointe au Maire), Monsieur Christophe KOLASINSKI (Conseiller Municipal), Madame Marie-Henriette DRAPIER (Conseillère Municipale), Monsieur Nicolas STANZANI (Conseiller Municipal), Monsieur Fabien DANGUERIAUX (Conseiller Municipal), Madame Clémentina LOLIVIER (Conseillère Municipale), Madame Véronique DHENIN (Conseillère Municipale), Monsieur Freddy GARCIA (Conseiller Municipal), Monsieur Mickaël CANONNE (Conseiller Municipal).

**Etai(en)t absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** .

**Etai(en)t absent(s) excusé(s) :** Madame Valéry LOUCHET

**Etai(en)t absent(s) :** Madame Sabrina BELARBI

**Président de séance :** Monsieur Jean-Marie HERMANT (Maire)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Fabien DANGUERIAUX

**Délibération n° 2021\_05\_21\_001**

**Objet : avis sur un projet d'implantation d'un parc éolien à Dury - Récourt - Etaing**

La SAS EOLIS les muriers, société du groupe ENGIE, souhaite développer un projet de parc éolien sur le territoire de la communauté de communes. 6 éoliennes de 150m de haut sont prévues sur un plateau agricole sur les territoires des communes de Récourt, Etaing et Dury. Une enquête publique s'est tenue jusqu'au 18 mai dernier et les Conseils municipaux des communes situées dans le périmètre de l'enquête publique sont appelés à se prononcer avant le 4 juin 2021. La communauté de Communes Osartis-Marquion s'est prononcée favorablement au projet, contrairement à la Région Hauts-de-France. Par ailleurs, un collectif s'est créé pour dénoncer les nuisances inhérentes à ce projet.

Il est **demandé** au Conseil municipal de donner un avis sur le projet et de le communiquer en **Préfecture**.



Après en avoir **délibéré**, le Conseil municipal décide à la majorité d'émettre un avis défavorable au projet.  
(contre le projet : 12 voix ; abstention : 0 voix ; pour le projet : 1 voix)

Le Maire,  
Jean-Marie HERMANT



RF  
ARRAS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 26/05/2021

062-216209836-20210521-2021\_05\_21\_001-DE